

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SKYLINE » en abrégé « S.C.I SKYLINE »

Siège ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, RUE LAMINE
DIABAGATE, IMMEUBLE BOUMERHI, Lot N.A, Ilot N.A

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 17/02/2026 reçus par Me ARMAND GUILLAUME BOA , NOTAIRE, enregistrés, le 19/02/2026, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
SKYLINE » en abrégé « S.C.I SKYLINE »

Objet :

- Construction ;
- Vente de biens immobiliers ;
- Promotion immobilière ;
- Gestion immobilière ;
- Gestion de patrimoine ;
- L'emprunt ou l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts avec ou sans garanties et hypothèques relatifs à l'objet social ;
- Le cautionnement hypothécaire de ses membres ou de toutes sociétés apparentées ;

Et généralement toutes opérations quelconques, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, RUE LAMINE
DIABAGATE, IMMEUBLE BOUMERHI, Lot N.A, Ilot N.A

Dirigeant(s) M KHALIL HADI (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B42-00034 du 25/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14673/GTCA/RC/2026 du 25/02/2026

